

Procès-verbal n°01-2025 du Conseil d'établissement scolaire

Jeudi 09 janvier 2025 à 18h00, au Stand de Vauvrise de Bex

La séance débute à 18h00.

Liste des présences

Présences :

Mme	Carmen DUBOIS	Municipalité de Bex, Présidente
M.	Pierre-André BURNIER	Municipalité de Gرون, Vice-Président
Mme	Claire BERTOLINI	Direction des écoles de Bex
Mme	Biljana PETROVIC	Représentante des enseignants, secteur primaire
Mme	Hélène AUCLAIR	Représentante des enseignants, secteur secondaire
M.	Cédric PARVEX	Représentant des parents d'élèves de Bex, secteur primaire
Mme	Jannick BADOUX	Représentante des parents d'élèves de Bex, secteur secondaire.
Mme	Lydia GENET	Représentante de la FSG
M.	Sébastien MAZZUCCO	Représentant de l'Harmonie du Chablais
Mme	Virginie FANKHAUSER	Secrétaire du Conseil d'établissement

Absences :

M.	Baptiste GUERIN	Représentant du Conseil communal de Bex
M.	Vincenzo ANTONELLI	Représentant du FC Bex

Ordre du jour :

0. Accueil et bienvenue
1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 03 octobre 2024
3. Informations de la Présidente :
 - Transports scolaires
 - Membres du Conseil d'établissement scolaire
4. Informations de la Directrice :
 - Sécurité aux alentours des bâtiments scolaires
 - Fête des écoles
5. Assemblée des parents du 07.11.2024
6. Divers et propositions individuelles

0. Accueil et bienvenue

La séance se déroule au Stand de Vauvrise. Mme la Présidente souhaite la bienvenue ainsi qu'une bonne et heureuse année à tous les membres présents ce soir. Elle mentionne que Mme Badoux aura un peu de retard. Quant à MM Guérin et Antonelli, ils ne sont pas excusés.

1. Approbation de l'ordre du jour

Mme Bertolini propose de reporter le point « fête des écoles » à la prochaine séance car elle doit rencontrer la commune à ce sujet et n'a pas encore toutes les informations. Tous les membres sont d'accord, le point « fête des écoles » sera donc reporté à la séance prévue le 13 mars 2025. Le reste de l'ordre du jour est accepté à l'unanimité des membres présents.

2. Approbation du PV de la séance du 03 octobre 2024

Le procès-verbal de la séance du 03 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3. Informations de la Présidente

Transports scolaires – changement d'horaires dès décembre

Elèves scolarisés à Bex :

Dès la mi-décembre, différents changements ont eu lieu au niveau des horaires des transports « scolaires », ce qui a entraîné des temps d'attente trop conséquents (20 à 30 minutes), pour certains élèves, après les cours de l'après-midi principalement.

La Municipalité a donc engagé deux personnes afin de proposer aux parents une solution de surveillance pour leurs enfants, dès le lundi 06 janvier 2025, dans la salle du « Minot » qui se trouve sous le bâtiment principal (BAP) des écoles, comme suit :

Lundi, jeudi et vendredi : De 15h50 à 16h30
Mardi : De 15h50 à 17h30

Les enfants peuvent ainsi attendre leur transport au chaud et en toute sécurité.

La commune a informé les parents, par courrier, de cette surveillance non obligatoire. Cependant si leurs enfants ne se rendent pas au « Minot », ils seront sous leur responsabilité.

Un point de situation sera fait d'ici quelques temps afin d'évaluer la nécessité ou non de continuer cette surveillance, sachant que les personnes engagées pour ce faire sont rémunérées par la commune.

L'autre option qui pourrait être proposée aux enfants pourrait être la bibliothèque, tout en sachant qu'aucun mauvais comportement n'y serait toléré et que si tel était le cas, l'enfant serait exclu de la bibliothèque, comme il le serait au « Minot », dans le même cas de figure.

Les élèves empruntant la ligne 119 n'ont pas été impactés par les horaires mais par le manque de place dans le bus des Transports Publics du Chablais. En effet, dès la 1^{ère} semaine de changement d'horaires, la commune a dû être réactive et trouver une solution rapide pour palier à ce problème. Un employé communal ainsi que le bus communal ont été mis à disposition pour le transport des élèves, en plus du bus des TPC.

Des pourparlers sont en cours entre la commune et les TPC afin de régler cette problématique rapidement. Un grand bus pourrait remplacer le petit bus mais cette solution ne serait pas idéale pour tous les usagers, sachant que le grand bus ne pourrait pas emprunter tous les chemins.

En parallèle, une offre a également été demandée à un transporteur privé.

Dans cette attente, la solution temporaire mise en place sera maintenue jusqu'à nouvel ordre.

Elèves scolarisés à Villars :

Il a fallu trouver une solution de transport pour une dizaine d'enfants habitant les Posses et étant scolarisés sur Villars. En effet, les correspondances étant mauvaises, il a été décidé par les Municipalités de Bex, Gryon et Ollon de confier ces transports à une société de transport privée qui

effectue les trajets tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis dès 16h00. Le contrat est passé pour une année et la situation sera ré-évaluée, une fois ce délai passé.

Rencontre Commune - TPC

La rencontre initialement prévue, début décembre 2024, entre des représentants de la Municipalité, des Transports Publics du Chablais ainsi que de la Direction de l'Etablissement primaire et secondaire de Bex, a dû être reportée à fin janvier 2025, faute de disponibilité de certains partis. Cette séance aura pour but de discuter, entre autres, des différents soucis rencontrés ces derniers mois.

Membres du Conseil d'établissement scolaire

Quart parents - représentant des parents d'élèves de Gryon :

Pour donner suite à la démission de Mme Hermosilla, des démarches ont été entreprises pour lui trouver un/e remplaçant/e.

Une maman d'élève de Gryon était intéressée mais elle a finalement retiré sa candidature. En effet, son enfant est actuellement scolarisé en 11^{ème} année et terminera sa scolarité en juin 2025. Cette maman aurait donc dû quitter le Conseil d'établissement à ce moment, les conditions d'éligibilité n'étant plus respectées. Son 2^{ème} enfant quant à lui n'est pas encore scolarisé.

Le poste de représentant/e des parents d'élèves de Gryon n'a malheureusement pas pu être repourvu malgré les différents appels faits, lors de l'assemblée des parents, entre autres. Les parents d'élèves de Gryon ne sont donc plus représentés au Conseil d'établissement, ce qui est fort regrettable.

Une élection devra donc être faite, à la prochaine rentrée scolaire 2025-2026.

Représentant des parents d'élèves de Bex :

Mme la Présidente mentionne que, comme convenu, elle a pris contact avec M. Tolaj Shpejtim et qu'il a accepté de reprendre le poste de représentant des parents d'élèves du primaire, en lieu et place de M. Parvex.

Par conséquent, dès juillet 2025, M. Tolaj reprendra le poste de représentant des parents d'élèves du primaire et M. Parvex reprendra, de son côté, le poste de représentant des parents d'élèves du secondaire.

4. Informations de la Directrice

Sécurité aux abords des bâtiments scolaires

En décembre 2024, avant le début des cours de l'après-midi, une altercation a eu lieu entre un individu et plusieurs adolescents aux alentours du bâtiment principal (BAP), près de la Vinicole.

Mme Bertolini relève la problématique quant à la gestion de tels évènements qui ont lieu hors temps scolaire, et hors du périmètre scolaire, mais qui impactent néanmoins directement l'école.

La responsabilité des enseignants est engagée dès la 1^{ère} sonnerie signifiant l'entrée dans le bâtiment, la 2^{ème} sonnerie indique quant à elle le début effectif des cours. Avant la 1^{ère} sonnerie et dès la fin des cours, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents. Toutefois, il en va du bon sens et chaque citoyen qui pourrait être témoin d'une situation comme celle évoquée ci-dessus, pourrait interroger les jeunes sans pour autant faire la police en lieu et place des instances compétentes.

Mme Dubois parlera de cette problématique avec son collègue Municipal en charge de la police.

Il est cependant parfois difficile pour un citoyen de faire des remarques à des jeunes qui débordent ou de s'interposer, chez les grands principalement (site du BAP).

Cette problématique se pose moins chez les plus jeunes, sachant que de nombreux adultes (parents, policiers) se trouvent aux abords du site de la Servanne avant et après les cours.

Mme Genet pense qu'une présence policière de temps à autre pourrait aider mais uniquement si elle n'est pas systématique, sans quoi cela ne servira à rien.

Mme Bertolini mentionne aussi un courrier de remerciement qu'elle a reçu d'un parent, relevant la bonne réaction de la Direction des écoles pour donner suite à l'évènement récent. Ce parent se questionnait sur l'implication que tous les parents devraient avoir par rapport à leurs enfants et se proposait, à raison d'1h par semaine par exemple, pour « veiller » sur les enfants dans la cour et aux alentours de l'école, selon les besoins. Les membres du Conseil d'établissement relèvent que la présence régulière de parents d'adolescents aux alentours des bâtiments de la zone Centre pourrait limiter les débordements autour du périmètre scolaire.

Selon M. Parvex, il ne faut non plus pas constamment être derrière les jeunes, et les laisser un peu s'autogérer. Tout ne peut pas être contrôlé/surveillé.

Mme Dubois demande si la cour d'école est accessible aux parents durant les heures scolaires ?

La Directrice rappelle l'article 27bis du Règlement de police de la commune de Bex qui stipule : « Durant les horaires scolaires, l'accès aux bâtiments scolaires, à leurs dépendances et à leurs abords, tels les cours et les préaux, est interdit aux personnes qui ne font pas partie des autorités scolaires, du corps enseignant, du personnel parascolaire, administratif ou d'entretien, ou des élèves fréquentant les établissements de la scolarité obligatoire. »

Fête des écoles 2025

Comme mentionné précédemment, ce point est reporté à la séance du 13 mars 2025. La date du **26 juin 2025** a déjà été communiquée aux parents début octobre.

5. Assemblée des parents

L'Assemblée annuelle des parents a eu lieu le jeudi 07 novembre 2024 à la Grande Salle du Parc de Bex.

Participation des parents

45 parents y ont participé sur 170 inscrits.

Mme Petrovic pense que le flyer n'est pas assez clair car beaucoup de parents s'inscrivent à l'assemblée en pensant qu'il s'agit d'une rencontre avec les enseignants de leurs enfants.

Les représentantes des enseignants pensent également qu'il faudrait y mentionner au préalable les points pouvant être abordés lors de l'assemblée.

Selon Mme Bertolini, il est préférable de laisser les parents libres de proposer les sujets dont ils souhaiteraient discuter.

Mme Genet suggère que le corps enseignant informe plus en détail les parents au sujet du Conseil d'établissement ainsi que de l'assemblée des parents, lors des différentes séances avec les parents.

Mme Bertolini explique que le sujet du Conseil d'établissement est déjà abordé mais qu'ils vont essayer d'encore mieux développer ce point.

Mme Dubois propose de se renseigner auprès des personnes responsables à Aigle afin de savoir comment cela se passe ailleurs. M. Parvex se renseignera lui aussi auprès des représentants d'autres quartiers parents de la région.

Mme Bertolini relève que le taux de participation des parents aux rencontres avec les enseignants est également faible.

M. Burnier mentionne que sur Ollon la participation est très faible aussi. La séance n'a d'ailleurs pas été organisée l'année passée. Les parents veulent des réponses tout de suite en venant aux séances et sachant que cela n'est pas toujours possible ils préfèrent ne pas venir.

M. Parvex ajoute que la problématique de la langue joue également un rôle. Il avait d'ailleurs sous-titré sa présentation en anglais, lors de l'assemblée des parents, afin de pouvoir éventuellement aider certaines personnes à mieux comprendre. Cependant, il y a tellement de nationalités différentes que cela devient compliqué. Il n'est pas possible d'avoir un traducteur pour chaque langue.

Mme Dubois demande si l'assemblée des parents est obligatoire chaque année ?

Selon le règlement du Conseil d'établissement scolaire, Art.9 « Assemblée des parents » :

« Les parents membres du Conseil d'établissement convoquent une assemblée des parents d'élèves fréquentant l'établissement scolaire, au moins une fois par année. »

Sujets abordés

Les sujets de discussion proposés via les coupons-réponses que les parents devaient retourner avant la séance étaient les suivants :

- ⇒ Transports scolaires (retards, oubli d'élèves, sécurité, horaires, etc...)
- ⇒ Zone de dépose de la Servanne (réglementation, utilisation)
- ⇒ Sécurité dans la cour d'école des 1-2P à la Servanne
- ⇒ Prévention harcèlement à l'école
- ⇒ Camps et voyages d'études
- ⇒ Effectifs par classe
- ⇒ Absence d'informations lors de remplacement d'enseignants
- ⇒ Relation Commune/Ecole

Ces sujets avaient minutieusement été préparés lors d'un échange entre les représentants du quart parents, Mme la Municipale des écoles et Mme la Directrice. Cela afin de pouvoir donner le plus d'informations possibles aux parents présents lors de l'assemblée.

Différentes réponses ont déjà pu être données aux parents. Il reste cependant quelques questions relatives à la commune auxquelles il faudra apporter des réponses.

L'assemblée des parents s'est terminée par une petite verrée offerte par la commune. M. Parvex en profite pour remercier la commune.

Le procès-verbal de cette assemblée sera finalisé une fois les réponses de la commune reçues puis transmis à tous les membres. Il sera également publié sur le site des écoles.

Tous les membres du Conseil d'établissement soulignent le travail remarquable effectué par les représentants des parents et les en remercient.

6. Divers et propositions individuelles

Salles de classes – année scolaire 2025-2026

La Directrice s'interroge sur l'acceptation de nouvelles classes pour la rentrée scolaire prochaine ?

Mme Dubois répond que lors du dernier conseil communal, le préavis pour la création de 8 nouvelles salles de classes provisoires, sur le site scolaire du Pré-de-la-Cible, est facilement

passé. Des containers seront donc achetés pour un coût de Fr. 2'500'000.- Par la suite, il faudra également équiper toutes les classes.

Nouveau collège

La Directrice demande où en est l'avancée de projets dans l'attente de la construction du nouveau collège ?

Selon Mme Dubois, en ce qui concerne le projet du nouveau collège, pour le moment, cela est en discussion.

Il faut également tenir compte des statistiques de MICROGIS, en 2030, la démographie devrait redescendre. Les choses pourraient donc encore évoluer d'ici là.

Séance 7-8P

M. Mazzucco a participé à la séance d'informations pour les parents d'élèves de 7-8P. Il relève que de nombreux enseignants n'étaient pas présents et demande pourquoi ?

Mme Bertolini mentionne que de nombreuses enseignantes de primaire sont absentes pour diverses raisons, congé maternité notamment, d'où le fait que les remplaçants étaient présents.

Brochure « Par ici les loisirs ! »

M. Matthias Antonin, MRJ Guitar, souhaiterait faire partie de la prochaine édition de la brochure « Par ici les loisirs ! ». Il propose des cours de guitare allant du classique au moderne, pour les jeunes, entre autres.

La question est de savoir s'il est éligible ou non ?

A l'unanimité des membres présents, la réponse est non. En effet, il ne s'agit ni d'une société ni d'une association.

Mme Fankhauser lui répondra donc dans ce sens.

Concours de dessin

Mme Dubois demande si la préparation du concours de dessin est déjà en cours ?

Selon Mme Bertolini, le concours de dessin est déjà lancé pour la prochaine édition de la brochure.

Mme Genet demande s'il ne faudrait pas mentionner les noms de tous les élèves qui ont fait les dessins à la fin de la brochure ?

Les membres adhèrent à cette idée. De plus, la publication de tous les dessins, en petit, en fin de brochure est suggérée. Cela valorisera ainsi le travail de tous les élèves qui auront participé.

AGENDA

La prochaine séance du Conseil d'établissement scolaire est fixée au :

⇒ **Jeudi 13 mars 2025 à 18h00 au Stand de Vauvrise.**

Il n'y a plus de questions ni remarques, la Présidente clôture la séance à 19h40.

Bex, le 09 janvier 2025 / vcf